Le jardinier associé et l'année européenne du sport

Le sport et le mouvement des jardins familiaux ont sans aucun doute des points en commun. Tous les deux favorisent entre autres la santé des êtres humains. De nos jours, la plupart des hommes et femmes ne bougent pas assez. Ceci implique que de nombreuses personnes souffrent d'une surcharge pondérale ou connaissent d'autres problèmes de santé divers.

Cette considération est une des raisons pour laquelle nous, les jardiniers associés, soutenons les activités des gouvernements et des organisations internationales pour la promotion du sport et les buts assignés à l'année européenne de l'éducation par le sport. Il convient en particulier de promouvoir une compétition loyale au niveau des activités sportives populaires ainsi que de prendre des mesures pour une pratique sportive saine. Nous condamnons cependant toute attitude sportive qui n'est pas loyale et en particulier l'emploi malheureusement répandu dans de très nombreuses disciplines sportives de substances de dopage. Non seulement ces substances sont dangereuses pour la santé des sportifs, mais elles contribuent aussi à ternir grandement l'image des disciplines sportives concernées ainsi que des organisations qui oeuvrent dans ces domaines.

Malheureusement et pour de multiples raisons, il n'est pas possible pour tout le monde de pratiquer un sport de manière active. D'une part, l'intérêt pour ce faire peut tout simplement faire défaut ou alors des facteurs notamment au niveau de la santé ou des handicaps physiques peuvent empêcher une personne de se lancer dans la pratique active d'un sport.

Le jardin familial peut, dans ce cas, représenter une alternative. Ainsi, le jardin familial offre des possibilités pour pratiquer une activité physique régulière dans la nature, pour bouger et pour respirer l'air frais. Le jardin familial offre cette possibilité pratiquement à tout le monde et aux personnes de tous les âges, des enfants en passant par les adultes jusqu'aux personnes plus âgées, mais également à ces personnes qui souffrent d'un handicap d'un certain degré alors qu'au niveau de la pratique d'un sport, ces personnes se heurtent souvent à des limites. Bien entendu, il existe aussi des activités sportives – surtout lorsque celles-ci ne sont pas pratiquées au niveau de la compétition – qui sont praticables jusqu'à un âge avancé.

Il apparaît donc que les jardiniers associés tout comme les sportifs pratiquent leurs activités dehors dans la nature, ils font quelque chose pour rester en bonne santé et aussi pour garder leur forme physique lorsqu'ils seront plus âgés. Cette constatation est certainement une des raisons pour lesquelles les sportifs et les jardiniers associés devraient bien s'entendre entre eux et comme voisins sans se trouver en compétition les uns par rapport aux autres. Il est loisible à tout sportif de cultiver également un jardin familial et tout jardinier associé peut, bien entendu, aussi pratiquer un sport s'il le désire.

Pour cette importante raison, il devient évident que tant les installations sportives que les aires des jardins familiaux doivent être préservées de toute autre utilisation. Nous devons nous engager ensemble pour que dans le cadre des projets de construction par exemple pour des usages d'habitation ou commerciaux ou alors pour la construction de routes et d'autoroutes, ces installations et espaces ne soient pas les premiers à être visés par les entrepreneurs comme espaces disponibles. Nous devons nous efforcer, en collaboration avec les hommes politiques, afin de faire protéger ces espaces pour que nous puissions tous, aussi dans un avenir plus lointain, pratiquer notre activité sportive et/ou cultiver notre jardin familial pendant notre temps de loisir.

Il ne faut en aucun cas accepter, malgré de multiples tentatives qui malheureusement aboutissent trop souvent, que des aires de jardins familiaux soient éliminées, afin de construire des installations sportives sur ces terrains. Pour toutes les raisons énumérées ci avant, les hommes politiques et les administrations devraient leur accorder le même statut et les mêmes droits d'exister qu'aux sportifs, même si d'une manière générale, les sportifs représentent sans doute le groupe de pression le plus important.

Prenons l'exemple de la Suisse, où il existe des aires de jardins familiaux qui sont classées dans une "zone spéciale pour les jardins familiaux". Un statut qui leur assure une très bonne protection. Mais il existe aussi des jardins familiaux qui sont situés dans des "zones de loisir et de sport". Dans ce dernier cas malheureusement, la protection de ces jardins n'est plus optimale car dans certains cas les jardins familiaux ont été éliminés de ces zones afin d'y construire une aire de sport. Cet état des choses entraîne une compétition qui à notre avis ne devrait pas exister et nous devons tout essayer pour que de telles modifications au niveau de l'utilisation de ces espaces ne se produisent plus.

Nous, les jardiniers associés, sommes en faveur du fait que les sportifs puissent disposer des installations adaptées à leurs activités. Mais nous nous attendons aussi à ce que les sportifs soutiennent nos besoins et nous aident lorsqu'il s'agit de conserver nos jardins familiaux en évitant que ces espaces ne soient éliminés pour servir leurs activités. Nous pouvons nous aider mutuellement, ensemble nous pouvons atteindre nos objectifs et nous pouvons nous assurer ensemble que nos membres disposent également à l'avenir d'un espace dans lequel ils peuvent pratiquer librement leur activité physique préférée.